

DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH – 17/12/2013

**Stage de préparation au diplôme d'Etat de psychologue scolaire (DEPS)  
Année scolaire 2014/2015**

Référence : Note de service DVRH du 17/12/2013

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)  
Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative à la formation de préparation au DEPS pour l'année scolaire 2014/2015.

**Attention** :

Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le jeudi 16 janvier 2014**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse  
Éducation  
nationale

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Chantal COURTIN  
Hélène MALAPTIAS

Téléphone  
04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.

ce.dvrh-84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Avignon, le 17 décembre 2013

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale chargés de circonscription

s/c de Mesdames et Messieurs  
les principaux de collège

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

**OBJET :** Stage de préparation au diplôme d'Etat de psychologue scolaire (DEPS) -  
année scolaire 2014/2015

**REFERENCE :** Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'Etat  
de psychologie scolaire et arrêté du 16 janvier 1991 organisant la formation.  
Note ministérielle du 2 décembre 2013.

Une formation de préparation au DEPS se déroulera conformément aux textes cités en  
référence durant l'année scolaire 2014/2015. Ce diplôme est délivré aux candidats ayant  
subi avec succès les épreuves de l'examen à l'issue du cycle de formation théorique en  
psychologie d'une durée d'un an organisé dans le cadre des centres universitaires de  
formation au DEPS.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que la candidature à cette action de  
formation constitue un acte réfléchi dans la mesure où l'enseignant qui devient titulaire du  
DEPS à l'issue du stage s'engage à exercer lesdites fonctions pendant une durée de trois  
années consécutives.

#### **I – Conditions de recevabilité des candidatures :**

Conformément aux termes de l'article 3 du décret n°89-684 du 18 septembre 1989 modifié,  
je vous rappelle que pour être retenue, la candidature doit répondre aux conditions  
cumulatives suivantes :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré,
- avoir effectué trois années de services d'enseignement dans une classe avant  
l'année de formation étant précisé que les services effectués en tant que « faisant  
fonction » de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation  
ne sont pas pris en compte. L'appréciation des 3 années d'enseignement s'effectue  
au regard de l'effectivité du service en équivalent temps plein,
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de  
formation.

.../...

## **II – Formation :**

D'une durée d'un an, elle est assurée conjointement par l'ESPE et le département de psychologie de l'Université de rattachement.

Les candidats postulent pour le centre de formation le plus proche de leur résidence administrative.

Centre de formation des enseignants de Vaucluse : Lyon

Université de Lyon II  
UFR de psychologie  
5 avenue Pierre Mendès-France  
69676 BRON Cedex

NB : tout autre souhait d'affectation fait l'objet d'une demande de dérogation dûment motivée soumise à l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale.

## **III – Constitution du dossier de candidature :**

Le formulaire de candidature (annexe 1) est à télécharger sur le site internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>, il devra être complété par :

- une lettre de motivation argumentée,
- un CV retraçant le cursus universitaire et, le cas échéant, les formations suivies et les publications réalisées,
- un état de service (annexe 2),
- la copie de la licence de psychologie ou une attestation d'inscription à cette licence,
- la copie de votre dernier rapport d'inspection,
- une enveloppe libellée à l'adresse personnelle du candidat.

Le dossier complet devra être transmis auprès de la circonscription dont vous relevez pour le **jeudi 16 janvier 2014, délai de rigueur**. A cet effet, vous voudrez bien prendre contact, dans les meilleurs délais, avec votre inspecteur de l'éducation nationale de circonscription aux fins de remplir l'avis circonstancié.

Vous voudrez bien informer la DVRH de votre candidature, par mail à l'adresse suivante : [ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr)

## **IV – Traitement des candidatures :**

### 1 - A l'échelon départemental

Après consultation de la commission administrative paritaire départementale, j'arrêterai les candidatures qui seront proposées à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale. Les enseignants dont la candidature a été retenue seront informés par mes services.

### 2 - A l'échelon ministériel

Les enseignants désignés au niveau départemental seront convoqués à un entretien professionnel effectué par le centre de formation des psychologues scolaires de l'université de Lyon. A l'issue de la commission administrative nationale qui se tiendra au cours du troisième trimestre de l'année en cours, la liste des candidats admis à suivre le cycle de formation ainsi que leur répartition dans les différents centres de formation sera arrêtée.

## **V – Situation administrative :**

Pendant l'année du stage, l'enseignant est en activité, ses droits et obligations sont identiques à ceux détenus précédemment. Le stagiaire conserve un traitement équivalent à celui perçu à la veille de son départ en formation à l'exception des indemnités versées au titre de l'exercice de fonctions particulières.

Le départ en stage entraîne la perte du poste détenu à titre définitif. Lors de l'année de formation, l'enseignant doit impérativement participer aux opérations de mouvement et faire des vœux uniquement sur des postes de psychologue scolaire.

signé

**Dominique BECK**



académie  
Aix-Marseille  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse  
Éducation  
nationale

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE STAGE DE PREPARATION AU  
DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE**

**- Année scolaire 2014/2015 -  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Chantal COURTIN  
Hélène MALAPTIAS

Téléphone  
04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
ce.dvrh-84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

NOM PATRONYMIQUE : ..... Prénom : .....

NOM D'USAGE : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse personnelle :  
.....  
.....

N° de Téléphone personnel : .....

Adresse électronique : .....

Situation de famille : .....

Corps/ grade : .....

Poste actuel : .....

Diplômes : CAP Diplôme d'instituteur Diplôme d'études supérieures d'instituteur

Diplôme de professeur des écoles  
Licence de psychologie en cours  
délivrée le ..... Université de .....

Maîtrise / Master 1 de psychologie

développé(e) le ..... Université de .....

DEA / DESS / Master 2 de psychologie

développé le ..... Université de .....

Durée des services effectifs d'enseignement au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'entrée en stage :  
.....

Ancienneté dans l'enseignement spécialisé : .....

Centre de formation demandé : .....

**OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS:**

Je m'engage à :

1 ) me présenter à l'examen pour l'obtention du diplôme d'Etat de psychologue scolaire,

2 ) exercer sur un poste de psychologue scolaire dans le département de Vaucluse pendant trois années consécutives à l'issue de l'examen.

A..... , le.....

Signature du candidat :

**NB : le candidat devra adresser également une copie à la DVRH par mail : [ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr)**

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE STAGE DE PREPARATION AU  
DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE**

**- Année scolaire 2014/2015 -  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

ETAT DE SERVICES

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

NOM PATRONYMIQUE : ..... Prénom : .....

NOM D'USAGE : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Chantal COURTIN  
Hélène MALAPTIAS

Téléphone  
04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22  
Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.  
ce.dvrh-84  
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4**

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Année scolaire	Poste occupé	Observations